

**DIX-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS DU
FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)
2-4 juillet 2014
Lima, Pérou**

Résolution PC/17/2014/5

Proposition de mesures pour la préparation à la REDD+ du Paraguay

Où :

1. En avril 2014 et ensuite en juin 2014, le Paraguay a soumis à l'Équipe de gestion du FCPF (FMT) une Proposition de mesures pour la préparation (R-PP) qui a été examinée par un Panel consultatif technique (TAP), un groupe de travail établi à cet effet et constitué de membres du Comité des Participants (CP)
2. À sa dix-septième réunion, le CP a examiné la R-PP conformément à la Section 11.1 (b) de la Charte établissant le FCPF (Charte) et
3. Le CP a reconnu les efforts importants entrepris par le Paraguay ainsi que la grande qualité de la R-PP.

Le Comité des Participants,

1. Décide d'attribuer un financement au Paraguay pour lui permettre d'avancer dans sa préparation à la REDD+, sous réserve de la disponibilité du financement dans le Fonds de Préparation.
2. À cet effet, demande :
 - (i) Au Paraguay de soumettre une version révisée de la R-PP (R-PP révisée) à la FMT, qui réponde aux principales questions soulevées dans le rapport récapitulatif préparé par la FMT et inclus en annexe de cette résolution ;
 - (ii) À la FMT, en coopération avec le PNUD si nécessaire, de vérifier l'exhaustivité de la R-PP révisée, de la mettre à disposition sur le site du FCPF et d'informer le CP de sa disponibilité ;
 - (iii) au PNUD, en qualité de Partenaire à la mise en œuvre, de finaliser son devoir de diligence, en particulier concernant les politiques et les procédures du PNUD et conformément à l'Approche commune, en étroite collaboration avec le Paraguay, afin d'attribuer une subvention à hauteur de 3,8 millions d'USD conformément aux Résolutions PC/3/2009/4 et PC/Electronic/2012/1 ;
 - (iv) Au Paraguay d'examiner, pendant sa préparation à la REDD+, les questions identifiées dans l'évaluation de la R-PP par le TAP ainsi que celles soulevées par le CP lors de cette réunion et
 - (v) Au Paraguay de faire part au CP de ses avancées conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte et de s'acquitter de ses responsabilités conformément à l'Accord de subvention.

Annexe
Rapport récapitulatif rédigé par la FMT

Le CP a pris note du caractère positif à ce jour du processus de formulation de la R-PP et du fait que la R-PP offre une bonne occasion à d'autres pays REDD de tirer des leçons de l'expérience du Paraguay.

Principales questions

Les principales questions devant être abordées par le Paraguay avant de signer un Document de préparation de projet avec le PNUD sont les suivantes :

1. Expliquer les liens entre le groupe technique en charge de l'ESES et le Comité technique pour la REDD+.
2. Élaborer un plan de travail plus détaillé pour l'ESES et le CGES en identifiant les parties prenantes pertinentes.
3. Fournir des informations sur la prise en compte par le Paraguay du protocole élaboré par la Federación para la Autodeterminación de los Pueblos Indígenas de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.
4. Indiquer comment la R-PP prévoit d'aborder les conflits liés aux terres autochtones qui sont vendues ou transférées par bail à des compagnies agricoles privées et expliquer comment ce problème doit être traité lors du processus d'ESES et peut être intégré dans le système d'information sur les sauvegardes.
5. Fournir des informations supplémentaires sur le cadre juridique applicable à l'utilisation traditionnelle des produits forestiers par les communautés autochtones.